FFR
LIGUE RÉGIONALE
NOUVELLE-AQUITAINE

**BUREAU DU 19 mars 2026**
**RELEVE de DECISIONS**
**SEANCE TENUE EN VISIOCONFERENCE DE 18h30 A 20h**

**PRESENTS :**

**Membres du Bureau**
RECHEDE Michel (Président) - AUTIER Philippe (VP) - DEGOS Jean-Marc (SG) - CASSAGNE Jacques (TG) - LARROUDE Denise – DANDALEIX Christian

**Chargés de Mission Permanents**
SYLVESTRE Henry – BELLAMY Pierre - Julien LEHAY - Jean-Jacques GOURDY - DEGUILHEM Christophe - Thierry COMET

**Chargés de Mission**
Stéphane VIGNAL

**Salarié**
RESSIGUIE Damien (DG)

**EXCUSES :**

**Membres du Bureau**
TEINTURIER Jennifer - IRAZOQUI Daniel

**Chargés de Mission Permanents**
Bertrand BRASSET

**Chargés de Mission**
Didier JAMBON – Jérôme LAJUS - Pierre SOUCHAUD – Hervé DUBES

**3/ Brèves (30 mn au total) :**

*Pour faire suite à l'incident cybersécurité dont a été victime la FFR, il est rappelé aux membres d'observer une VIGILANCE ABSOLUE et de respecter les consignes transmises par mail. Grâce au travail des équipes du siège et de la ligue, le problème est géré et devrait être résolu le 20/03 en fin de journée.*

**1/ APPROBATION RD DU 04/03/26 (Philippe AUTIER)**
Le RD est approuvé à l'unanimité ; il a été diffusé aux membres du codir et publié en ligne. Philippe précise que la version officielle approuvée est celle figurant sur le site de la ligue.

**2/ SUJET DEBAT/REFLEXION : ORGANISATION FINALES DE TERROIRS – PHASES FINALES REGIONALES ET FRANCE**
A l'approche des phases finales (Terroirs, ligue, France) un point est fait par la C° des Epreuves.

- Organisation des finales de Terroirs : les terrains étant tous homologués, elles se dérouleront aux dates (11 et 12 avril) et lieux validés précédemment par le Bureau (voir RD du 10/02/26).
  Conformément au chapitre V ANNEXE 2 du Règlement des Compétitions Masculines Séniors de la Ligue Nouvelle Aquitaine Saison 2025 - 2026, chacun des 7 Terroirs a programmé les finales suivantes : R1 – R2 – R3 – PR3 – réserves R1 - réserves R2/R3.
  Le cahier des charges l'autorisant, 2 Terroirs (Landes et Gironde) ont souhaité organiser également des finales PR1 - PR2 – réserves R3.
  Cette possibilité offerte aux Terroirs jugeant la tenue de ces finales facultatives opportune sur le plan sportif, sera intégrée au règlement susvisé 26/27.

- Les informations concernant la billetterie seront transmises aux clubs en temps utile.

- Concernant la désignation des terrains, les clubs retenus devront être exempts de sanctions disciplinaires à leur encontre (une liste sera communiquée au SG par la C° de discipline) ; les clubs ayant subi des difficultés

(sinistres liés au climat ou autres) seront prioritaires, en fonction du cahier des charges des rencontres à accueillir.

- Représentation élus LRNAR : **Jean-Marc DEGOS élabore un tableau synthétique des représentations officielles par des élus de ligue lors des rencontres de phases finales (Terroirs, ligue, France).**

### 3/ AFFILIATIONS

- **US CHARTRONS :** Damien précise qu'il s'agit de la section rugby d'une association dont l'objet est d'encadrer les activités périscolaires des écoliers bordelais, située dans Bordeaux intramuros et utilisant un terrain gazonné mixte.

**Avis favorable sera donné à la FFR à l'unanimité par vote à main levée des membres du Bureau (7/7)**

- **FENIX RUGBY FIVE :** Damien et Julien précisent qu'il s'agit d'un club bordelais exclusivement ''rugby loisir'', qui accueillera notre phase régionale de rugby à 5 qualificative pour le championnat de France, ce qui implique d'être affilié.

**Avis favorable sera donné à la FFR à l'unanimité par vote à main levée des membres du Bureau (7/7)**

- **RC AILLAS :** les dirigeants de l'association et le maire de la commune ont été reçus à la ligue pour présentation de leur projet ; ce projet a reçu dans un premier temps un accueil plutôt favorable de notre part, considérant la constitution prévisionnelle de l'effectif et la mise à disposition d'un terrain (ex-football) par la municipalité. Cependant, après enquête sectorielle en direction des équipes dirigeantes des quatre clubs évoluant dans le même périmètre géographique (Bazas, Grignols, La Réole, Langon, Sainte Bazeille) il s'avère que la création d'un nouveau club à Aillas les mettrait à court terme en difficulté, en raison des sollicitations qui ne manqueront pas d'être adressées à leurs actuels licenciés. Nous ne souhaitons pas déstabiliser l'équilibre actuel au sein de ce bassin rugbystique.

**Avis défavorable sera donné à la FFR à l'unanimité par vote à main levée des membres du Bureau (7/7)**

### 4/ FINALES FEMININES DE LIGUE 2026

Florian MERCADER présente le programme des finales féminines :

- FEDERALE 2 finale le 19 avril
- Challenge Fédérale 2 finale le 24 mai
- FEDERALE 2 NIVEAU B finale 31 MAI
- Challenge fédérale 2 Niveau B FINALE 31 MAI
- Rugby X -18 Niveau A finale WK 23 24 MAI
- Rugby X -18 Niveau A2 finale WK 23 24 MAI
- Rugby X -18 Niveau B finale WK 23 24 MAI
- Rugby X -18 Niveau B2 finale WK 23 24 MAI
- Rugby X -18 Niveau B3 finale WK 23 24 MAI
- Rugby X +18 Niveau A finale WK 23 24 MAI
- Rugby X +18 Niveau A2 finale WK 23 24 MAI
- Rugby X +18 Niveau A3 finale WK 23 24 MAI
- Rugby X +18 Niveau B finale WK 23 24 MAI
- Rugby X +18 Niveau B2 finale WK 23 24 MAI
- Rugby X +18 Niveau B3 finale WK 23 24 MAI

**Le Bureau avalise**
**Voir P.J.**

### 5/ REPAS AU POLE DE GRADIGNAN

Damien RESSIGUIE et le Bureau remercient sincèrement les bénévoles et salariés qui préparent actuellement les repas servis lors de réunions à Gradignan, démarche évidemment conviviale et positive, mais, compte-tenu de la règlementation en vigueur en matière de restauration collective, nous ne pouvons plus prendre le risque d'une intoxication sur une personne "extérieure" et d'une facturation d'un service sans respect des "normes" (cuisine et maîtrise de la chaine du froid).
Nous conserverons la possibilité d'une restauration interne (salariés, élus, responsables de commission) et nous utiliserons désormais des prestataires sur l'accueil de publics "extérieurs" avec facturation.

### 6/ JOURNEE DES BENEVOLES (finale du Top 14)

Stéphane VIGNAL indique que la C° BENEVOLAT examinera prochainement les propositions reçues, la période de réception des demandes des clubs étant clôturée.
Jean-Marc rappelle que la C° dispose de 54 invitations car la ligue a bloqué 6 invitations pour récompenser des dirigeant(e)s œuvrant très régulièrement pour des actions de ligue.

### 7/ INVITATIONS DES ELUS LRNAR AUX ''ETOILES DU RUGBY SO 25/26''

Jean-Marc DEGOS explique le process suivant, défini en accord avec Didier JAMBON et Capucine ASSELOT :

- Transmission à Capucine par le SG de la liste des 10 élus ou salariés de ligue invités par cérémonie ;
- Capucine informe les 10 personnes de leur invitation, avec toutes les informations liées à la cérémonie (et de l'éventualité de ne pas recevoir d'invitation physique) ;
- Capucine communique l'identité des invités LRNAR à Sud-Ouest (force invitante).

### 8/ POINT SITUATION ANTENNE D'AGEN

Jacques CASSAGNE informe qu'aucune des transactions financières en cours entre la LRNAR et la Ville d'Agen, via le Trésor Public s'agissant notamment de taxes foncières erronées, n'a été solutionnée.
Nous sommes dans l'attente d'un rendez-vous avec le maire et le directeur des services qui aura lieu après la désignation du nouveau maire d'Agen.
**Jérôme LAJUS et Damien RESSIGUIE s'occupent de fixer ce rendez-vous.**

### 9/ BILAN FRANCE/ANGLETERRE U20 A LA ROCHELLE

Michel RECHEDE se félicite de la réussite totale de cette rencontre internationale du 15/03 dernier : stade plein – victoire et grand chelem de l'EDF U20 – organisation sans faille sous la houlette de nos équipes d'élus et de salariés dirigées par Pierre SOUCHAUD en parfaite complémentarité avec les équipes FFR. Dix-huit membres du CODIR LRNAR ont été invités au match et au déjeuner.

### 10/ SIGNATURE CONVENTION ''PREVENTION ET LUTTE CONTRE LES VIOLENCES DANS LE SPORT'' SDJES33/CODEP33

La cérémonie de signature des conventions relatives à la prévention et à la lutte contre les violences dans le sport se tiendra le jeudi 2 avril 2026 à 16h30, à la Faculté des Sciences du Sport et de l'Éducation Physique (STAPS) de Bordeaux. Cet événement s'inscrit dans la continuité du temps fort le 27 août 2025, auquel avaient notamment pris part le Préfet de Région Nouvelle Aquitaine – préfet de Gironde, les Procureurs de Bordeaux et de Libourne, l'IA-DASEN, le DIPN, le commandant de groupement de la Gendarmerie, la PJJ, les représentants des associations des maires de Gironde et ruraux, le CDOS, le District et la Ligue de Football, l'AFCAM 33, l'UNAF.
Le 2 avril prochain, cette convention "élargie" à six nouvelles disciplines sportives, dont le RUGBY, marquera un engagement fort et partagé de l'État, de la Justice et du mouvement sportif girondin dans la lutte contre toutes les formes de violences dans la pratique sportive.
Philippe AUTIER, Christophe DEGUILHEM, Julien LEHAY, Valérie MOGA, Damien RESSIGUIE et Eric LAYLAVOIX y représenteront la ligue qui apporte tout son soutien au CODEP 33, signataire de cette convention pour notre discipline.

### 11/ PROPOSITION DE CONVENTION TRIPARTITE LRNAR/UNADEV/TOUT TERRAIN

Julien LEHAY présente l'objet de la convention que la Ligue va signer le samedi 21/03, au stade Ste Germaine, à la mi-temps du match Lionnes/Stade Toulousain, avec l'UNADEV et l'association "Tout Terrain" pour le développement de l'audiodescription dans les stades néo-aquitains.
Elle fait suite aux actions déjà menées dans ce cadre lors de rencontre de Top 14 et engage la Ligue en qualité de "tête de pont" et facilitatrice.

### 12/ GRATUITE LICENCES

• Catégories concernées : Moins de 16 ans garçons - Moins de 19 ans garçons - Moins de 18 ans féminines - Toutes les catégories de l'école de rugby.
• Période et modalités :
- Gratuité à partir du 1er avril ;
- Licence effective jusqu'à fin juin (fin de saison) ;
- Extension jusqu'à fin août pour rugby à 7, rugby à 5 et Beach rugby ;
- Point de vigilance crucial : initialisation de la licence avant le 31 mai ;
- Une licence initialisée après le 31 mai sera pour la saison 26-27 et ne bénéficiera pas de la gratuité.

### 13/ DEMANDE RDV JOSE FERNANDES

Philippe AUTIER et Jean-Jacques GOURDY demandent au Président, au SG et au VP en charge des ODM, de bien vouloir recevoir José FERNANDES, ancien DAT du secteur Limousin. Plusieurs dates sont proposées.

FFR
LIGUE RÉGIONALE
NOUVELLE-AQUITAINE

**PROCHAINE REUNION DU BUREAU LE MERCREDI 15/04/26**

**(Bureau du 01/04 annulé en raison visite Président FFR en Charente-Maritime – Congrès des journalistes sportifs)**

**Michel RECHEDE**
**Président**
**p/o**



*NOUVELLE-AQUITAINE*
*TERRE UNIE PAR LE RUGBY*

Mmes, Mrs les présidents

La commission féminine et la ligue Nouvelle Aquitaine de rugby lance un appel à candidature pour l'accueil de la prochaine édition des Finales féminines de rugby à X cadettes et séniores.

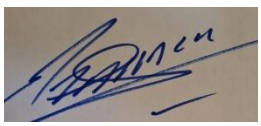
Ces finales auront lieu les 23 et 24 mai 2026.
Cela comporte 11 matchs sur ces deux jours.

A titre d'information, vous trouverez le cahier des charges établi par la ligue.

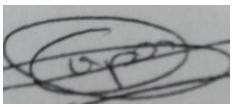
Merci de renvoyer vos candidatures pour étude avant le 30 mars à l'adresse mail : feminines@liguenouvelleaquitaine-ffr.fr.
Seul le club qui sera retenu par la commission et la Ligue devra retourner ce cahier des charges signé.

Sportivement,

Florian MERCADER
Président commission féminine



Stéphanie CAPON
Vice-présidente commission féminine



**Ligue Régionale Nouvelle-Aquitaine de Rugby**
4 rue Branlac – 33 170 Gradignan
T : +33 (0) 5 56 75 21 81
www.liguenouvelleaquitaine.ffr.fr

*NOUVELLE-AQUITAINE*
*TERRE UNIE PAR LE RUGBY*

# FINALES FEMININES
# CAHIER DES CHARGES -
# Saison 2025-2026

## Les 23 et 24 MAI 2026

**Lieu :** _____

## Contacts :

**Ligue Régionale Nouvelle Aquitaine de Rugby, Siège de Gradignan**

**Club :** _____

**Qualification des terrains :**

Christian BERTON : 06 89 44 29 64 - christian.berton0013@orange.fr

**Sécurité de la rencontre :**

Nicolas SARROUET : 06 12 46 31 09 - nicolas.sarrouet@gmail.fr

**PÔLE Vie Sportive :**

Hélène ROXO : 05 56 75 08 92 gradignan@liguenouvelleaquitaine-ffr.fr
Denise LARROUDE : 06 85 90 46 46 - denise.larroude@liguenouvelleaquitaine-ffr.fr
Florian MERCADER : 06 35 56 78 51 florian.mercader@liguenouvelleaquitaine-ffr.fr

**Ligue Régionale Nouvelle-Aquitaine de RUGBY**
**4, Rue Branlac – 33170 GRADIGNAN**
gradignan@liguenouvelleaquitaine-ffr.fr

## Préambule :

- La Commission des Épreuves de la Ligue et la Commission de sécurité devront valider ces candidatures.

- Le cahier des charges des finales féminines devra être retourné, dûment paraphé et signé par l'ensemble des parties, à la Commission des Épreuves de Ligue et à la commission féminine avant **le 15 avril 2026**.
- Les boucliers et/ou récompenses diverses sont à la charge de la ligue Nouvelle Aquitaine.

Pour éviter tous problèmes, nous vous demandons de bien vouloir faire respecter à tous vos joueurs, dirigeants, accompagnateurs et supporters, les consignes suivantes :

### 1 - Pour les dirigeants des associations finalistes

#### 1.1 Protocole et Invitations

Le protocole et les invitations sont à la diligence du Président de la commission féminine ou de la Ligue.
En conséquence le financement de ce protocole et des invitations est à la charge financière de ladite commission.

### 2 - Pour toutes les équipes participant aux finales

#### 2.1 Accueil :

L'accueil pour toutes les équipes se fera en fonction de l'heure programmée.
Chaque équipe sera prise en charge par un membre désigné par le club organisateur.
Les équipes ne pourront pénétrer dans le stade sans ce responsable.

#### 2.2 Accès au stade et prise en charge des équipes

Un plan des lieux doit être fourni avec implantation des diverses installations à la commission féminine.
**Attention** : Toute personne, y compris joueurs, entraîneurs, soigneurs et dirigeants de l'encadrement, non munie de billet d'entrée ou du laissez-passer, se verra interdire l'accès au stade.
Le service de sécurité pourra demander d'ouvrir les sacs.
À l'arrivée des équipes, qui sera obligatoirement groupée, le responsable du club organisateur vous remettra une enveloppe **contenant des bons d'accès à la réception d'après-match.**

Chaque équipe devra respecter l'horaire. Le responsable du club organisateur aura en charge un club et restera à sa disposition dès votre arrivée au stade jusqu'à la libération complète des vestiaires par le dernier joueur.
Dans le cas où une équipe souhaiterait pénétrer à l'intérieur du stade, pour assister à d'autres rencontres avant la leur, elle devra le signaler.

#### 2.3 Maillots

Couleur des maillots - IMPORTANT
Si les couleurs de vos maillots sont identiques, c'est l'équipe la plus proche du lieu de la finale qui devra prévoir un autre jeu de maillots. Les clubs doivent se contacter.

### 2.4 Photographe du club

Un seul photographe par club sera autorisé à être présent sur l'enceinte pendant la rencontre. Afin de l'identifier, le photographe devra porter une chasuble de couleur, marquée « photographe ». Le club devra fournir cette chasuble.

### 2.5 Vestiaires

Dans le respect des contraintes sanitaires.
Un vestiaire sera attribué à chaque équipe et c'est le responsable du club organisateur qui l'accompagnera.
Tous les effets personnels des joueurs (papiers d'identité, portefeuilles, bijoux, portables) doivent être confiés à un dirigeant de leur club. En cas de pertes ou de vols, le club qui reçoit déclinera toutes responsabilités.

L'introduction dans les vestiaires de **bouteilles en verre est strictement interdite.**
Le service de sécurité pourra faire ouvrir les sacs de joueurs et/ou dirigeants à l'arrivées des équipes

Avant la sortie du dernier joueur, les dirigeants de chaque club **devront veiller à la propreté de leur vestiaire**. La personne du club organisateur accompagnant l'équipe devra également faire respecter ces prescriptions (propreté, ne pas déranger l'équipe qui se prépare…etc.)

### 2.6 Lutte contre le dopage

Nous demandons aux joueurs et dirigeants d'avoir une attitude la plus digne possible envers le corps médical.
Tout joueur qui refuserait de participer à ce contrôle s'exposerait aux sanctions prévues par les Règlements Généraux de la FFR qui demeurent, bien entendu, applicables lors de ces finales.
Une brigade anti-dopage doit être présente, elle doit être constituée d'un responsable et deux bénévoles du club organisateur qui seront à la disposition du médecin contrôleur.
Un local aménagé, table, chaises, bouteilles d'eau capsulées en verre doivent être mis à disposition.

### 2.7 Échauffement

Le responsable du club organisateur en charge de l'équipe pilotera cette équipe vers son lieu d'échauffement.

### 2.8 Parking

Un parking matérialisé pour les autobus des joueurs, voitures des équipes et Officiels de Match devra être prévu pour s'approcher aux mieux des installations.

## 3 - Pour tous vos supporters

### 3.1 Entrée générale

Ouverture des portes du stade au public 1h30 avant le coup d'envoi.
Les cartes d'abonnés des clubs ne donneront pas droit à l'accès au stade.
Les cartes FFR et les cartes d'invitation permanente ne donneront pas droit à l'accès au stade.
Entrée gratuite pour les personnes à mobilité réduite (+ 1 accompagnateur) ainsi qu'à toute personne de moins de 16 ans sur présentation d'une pièce d'identité. Libre accès aux tribunes.
Des agents de sécurité, titulaires du CQP, qui sont seuls habilités à fouiller les sacs, devront être présents à l'entrée. Ils peuvent être accompagnés de bénévoles.
Un local à consigne pour objets non autorisés doit être prévu à l'entrée du stade.

### 3.2 Sécurité

Le service de sécurité interdira dans l'enceinte du stade tous les drapeaux avec des manches susceptibles d'être dangereux, les porte-voix, les bouteilles en verre, les fumigènes et pétards.
Les animaux seront également interdits dans l'enceinte du stade, même tenus en laisse, sauf dans le cas d'accompagnement indispensable (chiens d'aveugles). Les panneaux désignant les objets interdits doivent être affichés à l'entrée. Un local consigne doit être prévu.

Dans la mesure ou la manifestation accueille plus de 1500 personnes, prévoir un poste médical avancé avec des secouristes et un médecin, avec un véhicule de premiers secours sur place.


Ligue Régionale Nouvelle-Aquitaine de Rugby
4 rue Branlac – 33 170 Gradignan
T : +33 (0) 5 56 75 21 81
www.liguenouvelleaquitaine.ffr.fr

## 4 - Organisation sportive

- Le règlement sportif les finales féminines sont régis par le règlement sportif de la Ligue Régionale de Nouvelle Aquitaine de Rugby. Les officiels de terrains, banc de touche y compris, doivent être affiliés à la FFR. Le responsable sécurité de l'évènement doit avoir une licence accès terrain, il est placé sous la direction de la commission sécurité de la ligue.

Rappel sécurité : 1 Bénévole de sécurité pour 200 spectateurs.

- Programme (susceptible d'être modifié avec **accord de la Commissions des Épreuves de Ligue**)

### 4.2 Tribunes

◆ Une tribune couverte d'environ 200 personnes en places assises.
◆ Minimum 1000 places debout à distance réglementaire des lignes de touche (3m50), des en-but, et derrière une main courante (accord de la Commission de Sécurité de la LIGUE).

### 4.3 Vestiaires équipes (bancs, douches, WC…)

◆ Un responsable vestiaires (clefs)
◆ Nettoyage complet des vestiaires après chaque utilisation
◆ 4 vestiaires joueurs clairement identifiés (noms des clubs sur les portes)
◆ 1 Vestiaire arbitres ou 2 si arbitres féminins.

### 4.4 Arbitrage et Représentants Fédéraux

◆ L'arbitrage des rencontres se fera par des arbitres désignés par le DDA concerné.
◆ Le repas des Officiels de matchs sera pris en charge par le club accueillant ces finales féminines.
◆ Les officiels de match seront remboursés de leur déplacement selon les modalités prévues dans le règlement financier de la Ligue Régionale Nouvelle-Aquitaine. Ces frais seront pris en charge par les clubs finalistes à part égale et seront prélevés sur leur compte respectif LIGUE.

### 4.5 Terrains d'honneur

◆ Ils devront répondre aux différents critères des règlements généraux FFR (dimensions, pelouse, sécurité…) et être à **minima de catégorie D**, cependant la catégorie C est à minima préconisée.
◆ Dans le cas d'utilisation d'un terrain qualifié en D, il serait souhaitable de matérialiser l'entrée et la sortie des joueurs par des barrières.

### 4.6 Terrains

◆ A prévoir 2 terrains équipés de poteaux et tracés.

4.7 Épreuves sportives

**Toutes les finales doivent avoir lieu sur des sites validés.**
**Tout autre organisation sportive devra obligatoirement être signalée auprès de la commission des épreuves de la Ligue.**

## 5 - Organisation générale

5.1 Après match (les 2 équipes et encadrements)

- Espace privatif et sécurisé, proche des terrains d'honneur
- Les tickets remis à l'arrivée devront être présentés pour accéder à la réception d'après match.
- La réception d'après match est prise en charge par le club organisateur.

5.2 Restauration, sous la responsabilité du Club

- Différentes buvettes et stands de restauration seront autorisés à l'intérieur de l'enceinte sportive.
- Ils devront répondre aux normes de sécurité (emplacements, dimensions, accès, accueil…)
- Les ventes de produits à l'intérieur du stade devront être conforme à la législation en vigueur.

5.3 Bourriches

- Les bourriches sont confiées au club organisateur, il en assume l'organisation et le coût et en recevra l'intégralité des bénéfices.

5.4 Boucliers et Protocole.

- Les boucliers seront remis dans les tribunes ou sur le terrain par le Président de la commission féminine, un élu de la commission ou un élu de la Ligue et par le parrain de la rencontre (partenaires, institutionnels, sportifs…).
- Le cas échéant, une présentation protocolaire devra être initiée dans l'esprit du respect des règles de courtoisie de notre sport (Élus ou Représentants de l'État, Élus Fédéraux FFR, Élus ou Représentants de la Région, Élus Régionaux LRNAR, Élus ou Représentants du Département, Élus Départementaux CD, Élus ou Représentants Municipaux, Représentants des Clubs).

## 6 - Divers

6.1 Autorisations administratives

*(à remettre à la LIGUE, minimum 1 mois avant la manifestation)*

- Préfectorales
- Municipales

6.2 Parrain

Proposer si possible un parrain de la fête, connu et reconnu du monde sportif (national ou local)

6.3 Communication

La communication de l'événement est à la discrétion de la Ligue et du club organisateur.
Le protocole de communication de l'événement devra être communiqué au Pôle Événementiel de la ligue qui assurera la communication des finales Féminines au niveau régional.

6.4 Sonorisation

- L'ensemble des zones (sportive et festive) sera sonorisé à la charge du club organisateur
- Diffusion de messages d'urgence, publicitaires, sportifs, festifs… par speaker du club (sous contrôle de la LIGUE)

### 6.5 Accréditations

- Toute personne rattachée à une activité doit porter un badge personnalisé (nom et activité)
- **Délivrées par la LRNAR ou le club :**
- Badges bénévoles LIGUE
- Badges presse
- Badges officiels (institutions, municipalité, présidence…)
- Badges visiteurs (pour les partenaires LIGUE)
- Badges pour les bénévoles du club de la zone sportive clairement identifiée (liste à fournir)
- Badges bénévoles rattachés à une activité festive

### 6.6 Restauration des bénévoles

- Chaque partie (LIGUE et clubs) gère ses bénévoles et en règle les repas auprès de l'organisateur sur présentation de factures.

### 6.7 Concurrence

- Tous produits, sponsors, partenaires... de la LIGUE seront prioritaires sur l'ensemble de la fête (sportif et festif) (supports papier, presse, affiches, plaquette, annonces, villages, terrains…)
- En cas d'éventuelles concurrences, le club devra avoir la validation de la LIGUE.

## 7- Financier

Voir le document envoyé en pièce jointe sur les règlements financier des phase finales.

### 7.1 Prise en charge par le club organisateur

- Éventuels frais engendrés par les démarches administratives
- Ensemble infrastructures (chapiteaux, estrades, etc…)
- Matériels et fournisseurs
- Repas des officiels de matches
- Tribunes
- Vestiaires
- Les terrains aux normes
- Les casse-croûtes et boissons non alcoolisées des après-matchs pour les équipes.
- Les autorisations préalables
- La Sécurité
- Assumer les coûts liés aux accès, contrôles et au respect des consignes de sécurité FFR/LIGUE
- Blocs sanitaires, WC à disposition du public et gestion des déchets
- Bancs et tables
- Raccordements eau, électricité, téléphone et consommations
- Point presse

### 7.2 Buvettes et restauration :

Gestion et recettes resteront intégralement au club organisateur.

*NOUVELLE-AQUITAINE*
*TERRE UNIE PAR LE RUGBY*

# PROTOCOLE D'ACCORD

**Date(s) de l'événement :** _____

L'organisation des finales féminines _____

est confiée au club de _____

CONVENTION QUADRIPARTITE (Conclue pour la seule manifestation précitée)

## Entre

**Le club de :** _____
S'engage à respecter dans son intégralité le cahier des charges ci-joint

Président du club : _____
(Signature précédée de la mention « lu et approuvé », chaque page paraphée)

**La municipalité de :** _____

S'engage à apporter son soutien logistique et financier au club _____

dans le cadre des finales féminines _____

Madame/Monsieur : _____
(Nom et qualité, signature précédée de la mention « lu et approuvé », chaque page paraphée)

**La Commission féminine :** _____
S'engage à respecter ses obligations définies par le cahier des charges

Président de la commission féminine _____
(Signature précédée de la mention « lu et approuvé », chaque page paraphée)

**La LIGUE RÉGIONALE NOUVELLE AQUITAINE de RUGBY :**
S'engage à respecter ses obligations définies par le cahier des charges

Le Président de la Commission des Épreuves de la LRNAR, POLE Vie Sportive : _____
(Signature précédée de la mention « lu et approuvé », chaque page paraphée)

**Fait à :** **Le :**

SG edenauto INTERSPORT GILBERT
FFR LIGUE RÉGIONALE NOUVELLE AQUITAINE

Ligue Régionale Nouvelle-Aquitaine de Rugby
4 rue Branlac – 33 170 Gradignan
T : +33 (0) 5 56 75 21 81
www.liguenouvelleaquitaine.ffr.fr

**ANNEXE**

# CONSIGNES DE SÉCURITÉ À L'USAGE DES RESPONSABLES DES CLUBS

## ENVIRONNEMENT DU STADE

- ✧ Bon état de la main courante.
- ✧ Piquets de touches en PVC, amovibles et surtout **articulés à la base.**
- ✧ Protections des poteaux d'en-but en bon état et bien fixées
- ✧ Emballages plastiques ou en carton à la buvette et au club house.
- ✧ Le Président du club qui reçoit, nomme un Responsable de la sécurité habilité.
  - ✧ Identification des **agents de la sécurité** par le port de **chasubles jaunes.** Ils sont sous la responsabilité du représentant sécurité désigné par le Président du club qui reçoit. Ils doivent faire respecter la main courante et à la fin de la rencontre, obligatoirement raccompagner les officiels de matchs (arbitres et RF) aux vestiaires, accompagnés des capitaines des deux équipes. Ces agents doivent être licenciés « Dirigeants Accès Terrain » pour être assurés et autorisés à passer à l'intérieur de la main courante.

  Lorsque des joueurs participeront à la sécurité, ils devront être titulaire d'une licence « dirigeant accès terrain » (D A T)
- ✧ Les personnes qui sont sur le banc de touche doivent être habilitées et porter leurs brassards.

## PREMIERS SECOURS

- ✧ Accessibilité au terrain pour les véhicules de secours.
- ✧ **Un local « INFIRMERIE » équipé.**
- ✧ Numéro de téléphone du **médecin de garde** ou du SAMU et des pompiers (15 et 18).
- ✧ S'assurer de la présence d'un téléphone (portables acceptés).
- ✧ Contrôler l'existence **d'une civière** (ou brancard) accessible et disponible immédiatement, **d'une couverture** (de survie en priorité) **et de deux colliers rachidiens**.

**Dans tous les cas, attendre la présence du médecin ou des pompiers pour utiliser ce matériel.**

**Il est maintenant OBLIGATOIRE de s'équiper d'un DÉFIBRILLATEUR. Tout site accueillant du public doit en être pourvu. Renseignez-vous auprès des mairies qui sont généralement les propriétaires des enceintes sportives.**

## MENTALITÉ ET POPULATION

- ✧ Faire respecter la main courante : les spectateurs doivent être derrière. Ne pas laisser jouer des enfants au-delà de cette main courante ni dans les en-but.
- ✧ Analyser le comportement des dirigeants et surtout du public sans vouloir être donneur de leçon.
  - ✧ Interdire les objets dangereux (exemple : bâtons de banderoles en bois, etc..). Un pictogramme précisant les objets interdits sous forme de panneau plastifié doit être impérativement affiché sur les guichets. L'affichage de ce panneau décharge le Président du club, et engage la responsabilité de celui qui ne le respecte pas.
  - ✧ Les mégaphones ou porte-voix, les fumigènes, les vuvuzelas et les emballages en verre ou en fer (canettes), l'alcool sont strictement interdits.
  - ✧ Les casques de motos, les parapluies non rétractables, doivent être laissés à l'entrée. Les animaux sont interdits (sauf les chiens d'aveugles).
  - ✧ Un local pour « consignes » est recommandé à proximité des guichets et doit être mis à disposition du public (obligatoire pour les stades en catégories A & B).


Ligue Régionale Nouvelle-Aquitaine de Rugby
4 rue Branlac – 33 170 Gradignan
T : +33 (0) 5 56 75 21 81
www.liguenouvelleaquitaine.ffr.fr

NOUVELLE-AQUITAINE
TERRE UNIE PAR LE RUGBY

# RÈGLEMENT

## RELATIF AUX OBJETS DANS LES STADES

### Objets interdits
*Prohibited items*



Arme | Fumigène, pétard et autres articles pyrotechniques | Mégaphone | Drone | Perche à selfies | Bouteille, canette et tout autre contenant de plus de 50 cl | Vuvuzela, laser | Animal (sauf chien guide)

### Objets soumis à autorisation
*Items subject to prior authorisation*



Hampe de drapeaux et support de banderole | Banderole, drapeau, voile et maillot géant | Tambour | Parapluie | Bouteille et autre contenant de moins de 50 cl | Appareil photo | Valises, bagage et sac supérieurs à 45x36x20 cm | Casque et encombrant

- Tout objet pouvant servir d'arme par destination (couteau, outils...) : ces objets ne peuvent pas donner lieu à un dépôt en consigne.
- L'accès au stade est interdit à toute personne en état d'ébriété ou sous l'emprise de stupéfiant.
- Les banderoles, drapeaux ou panneaux contenant un message à caractère raciste, xénophobe, politique, philosophique sont interdits (contrôle visuel obligatoire).
- Si un propriétaire d'objet non autorisé refuse de s'en séparer, l'accès au stade lui sera interdit.

Conformément aux dispositions du Code du Sport, toute infraction aux interdictions ci-dessus sera possible de poursuites judiciaires

Ligue Régionale Nouvelle-Aquitaine de Rugby
4 rue Branlac – 33 170 Gradignan
T : +33 (0) 5 56 75 21 81
www.liguenouvelleaquitaine.ffr.fr